

QUE le sous-ministre associé aux politiques économiques et affaires extérieures, monsieur Philippe Dubuisson, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Comité du commerce intérieur qui se tiendra par téléconférence, le 16 septembre 2020;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le sous-ministre associé aux politiques économiques et affaires extérieures, soit composée de :

— Madame Marie-Andrée Marquis, représentante du commerce intérieur, ministère de l'Économie et de l'Innovation;

— Monsieur Olivier Lemieux-Périnet, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73199

Gouvernement du Québec

Décret 935-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra le 16 septembre 2020

ATTENDU QUE la Réunion du Conseil canadien des ministres des forêts se tiendra par visioconférence le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et de la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Pierre Dufour, dirige la délégation officielle du Québec à la Réunion du Conseil canadien des ministres des forêts qui se tiendra le 16 septembre 2020;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, soit composée de :

— Monsieur Roch Gamache, directeur, Cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— Monsieur Mario Gosselin, sous-ministre, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— Madame Véronique Bilodeau, coordonnatrice sectorielle aux affaires internationales et intergouvernementales, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;

— Monsieur Sébastien Côté, conseiller en relations intergouvernementales, Secrétariat du Québec aux relations canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation officielle soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73200

Gouvernement du Québec

Décret 936-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la désignation de deux juges coordonnatrices adjointes de la Cour du Québec

ATTENDU QU'en vertu des articles 105.2 et 105.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), le juge en chef de la Cour du Québec peut, lorsque les circonstances l'exigent, désigner parmi les juges de la Cour, avec l'approbation du gouvernement, un maximum de douze juges coordonnateurs adjoints et, de la même manière, déterminer la durée de leur mandat qui est d'au plus trois ans, lequel peut être renouvelé;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1178-2018 du 15 août 2018, la désignation par la juge en chef de madame la juge Dominique B. Joly à titre de juge coordonnatrice adjointe a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 31 août 2020 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver à nouveau sa désignation;

QU'en vertu du décret numéro 1178-2018 du 15 août 2018, la désignation par la juge en chef de monsieur le juge Claude Laporte à titre de juge coordonnateur adjoint a été approuvée par le gouvernement, que son mandat s'est terminé le 31 août 2020 et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef, d'approuver son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juges coordonnatrices adjointes, de madame la juge Dominique B. Joly et de madame la juge Céline Gervais;

QUE le mandat de la juge Dominique B. Joly s'échelonne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

QUE le mandat de la juge Céline Gervais s'échelonne du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73201

Gouvernement du Québec

Décret 937-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la désignation d'une juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 25.6 de la Loi sur les cours municipales (chapitre C-72.01), le juge en chef désigne parmi les juges des cours municipales, avec l'approbation du gouvernement, un juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales pour un mandat n'excédant pas trois ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 24.1 de cette loi, le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales exerce les fonctions de juge en chef à l'égard des juges municipaux et des cours municipales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25.7 de cette loi, le juge responsable des activités de perfectionnement demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou désigné de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 655-2018 du 30 mai 2018, la désignation par la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales de monsieur le juge Patrice Simard comme juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales a été approuvée par le gouvernement, que son mandat est terminé et qu'il y a lieu, conformément à la demande de la juge en chef adjointe de la Cour du Québec responsable des cours municipales, d'approuver son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE soit approuvée la désignation, à titre de juge responsable des activités de perfectionnement des juges des cours municipales, de madame la juge Aryanne Guérin, pour un mandat de deux ans, à compter des présentes.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73202

Gouvernement du Québec

Décret 938-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de madame Claudine Alcindor comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la justice :

QUE madame Claudine Alcindor, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 10 septembre 2020;

QUE le lieu de résidence de madame Claudine Alcindor soit fixé dans la ville de Montréal ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

73203

Gouvernement du Québec

Décret 939-2020, 9 septembre 2020

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Couture comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Éric Couture, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue